



Question écrite n°: 2260

### De la possibilité d'externaliser certaines tâches de l'Etat

Dans son programme de législature, le Gouvernement jurassien a mis en exergue sa volonté de moderniser les structures et le fonctionnement de l'Etat. Au nombre des possibilités existant dans ce registre figurent aussi celles qui consistent à rechercher l'amélioration de la gouvernance et de l'efficience dans l'accomplissement des diverses tâches.

De ce point de vue, l'externalisation de certains travaux représente une alternative intéressante en fonction des différents types de tâches que l'Etat effectue, notamment celles qui ne font pas partie des missions relevant clairement des pouvoirs publics, comme par exemple certaines prestations d'infrastructure (entretien, réparations mineures, etc.) ou de moyens (informatique, gestion et entretien de biens immobiliers, etc.).

Les avantages de cette approche, tels que simplicité de mise en œuvre (déléguer et surveiller au lieu d'organiser soi-même), meilleures possibilités de contrôle (en matière de délais, coûts ou qualité des prestations) ou flexibilité accrue, semblent a priori compenser les inconvénients, comme les risques liés à la fiabilité des partenaires ou la perte de connaissances et de savoir-faire.

A relever que l'externalisation n'a pas forcément pour objectif d'aboutir à une diminution des prestations, mais simplement de les transférer ou de les optimiser en permettant, par exemple, que des tâches difficilement réalisables pour cause de manque de personnel puissent être confiées à des tiers sous forme de mandat de prestations, sans que cela implique une augmentation de la dotation de l'unité administrative concernée. Une réflexion dans ce domaine permet enfin d'apprécier si les ressources sont en adéquation avec les besoins.

La formulation des objectifs du programme de législature 2007-2010 laissait supposer que le Gouvernement allait mener une réflexion à ce sujet, du moins pour certaines activités (autonomisation de l'Office des véhicules ou réforme de la gouvernance des institutions paraétatiques). Le programme de 51 mesures pour réduire le déficit structurel présenté entre-temps confirme cette impression, puisque certaines des mesures sont de cet ordre. Le Groupe libéral-radical souhaite savoir si le Gouvernement a d'autres intentions dans ce domaine et lui demande donc de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

- 1) Quel est l'avis du Gouvernement par rapport à des possibilités d'externalisation ?
- 2) Le Gouvernement peut-il confirmer qu'une réflexion globale est en cours à ce sujet, y compris pour des activités ne figurant ni dans le programme de législature, ni dans le paquet des mesures d'économie ? si non, est-il disposé à explorer cette voie, par exemple pour les prestations mentionnées plus haut qui ne font pas partie des « métiers de base » des pouvoirs publics ?

Par avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Le 25 mars 2009

Au nom du Groupe libéral-radical,

L'auteur :

Nicolas Eichenberger

Handwritten signatures of the Liberal-Radical Group members, including names like P. He, S. B, J. Vifan, and others.